DEL2026-87

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215602343-20260703-DEL2026_87-DE

SAINT-PIERRE QUIBERON

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	16	19

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin 2026 à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Quiberon (Morbihan) dûment convoqué le 26 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire au centre culturel de Saint-Pierre-Quiberon sous la présidence de Madame DOYEN Stéphanie, Maire.

Présents : Mme DOYEN Stéphanie, M. GOUARIN Joël, Mme BEGUE Kristen, M. DELAPORTE Christophe, M. LEDOYEN Jérôme, Mme BONNEVILE Hélène, M. SERMIER François, FOURRIER Geneviève, LE LEUCH Eric, Mme LE GOFF Lydia, Mme FIGLAREK Sylvie, M. ARTIGE Jean-François, M. DHEERE Christophe, M. DORÉ Michaël, M. LE PADELLEC Maxime, Mme LUCAS Valérie.

Pouvoirs : Mme FORIN Laurence (pouvoir à Mme DOYEN Stéphanie), Mme BUSSIERE Hélène (pouvoir à Mme FIGLAREK Sylvie), Mme MAUGEY Davine (pouvoir à Mme LUCAS Valérie).

Date de convocation : 26 juin 2026
Secrétaire de séance : M. ARTIGE Jean-François

87-2026 Acquisition des parcelles AK numéros 48, 49, 60, 61, 62, 361 et 362

Rapporteur : Lydia LE GOFF

La commune souhaite acquérir plusieurs parcelles situées au secteur du Lizeau et couvrant une contenance totale de 2114 m², à savoir :

- La parcelle cadastrée AK n°48 sise Le Clos d'une superficie de 345 m²
- La parcelle cadastrée AK n°49 sise Le Clos d'une superficie de 139 m²
- La parcelle cadastrée AK n°60 sise Le Clos d'une superficie de 365 m²
- La parcelle cadastrée AK n°61 sise Le Clos d'une superficie de 523 m²
- La parcelle cadastrée AK n°62 sise Le Clos d'une superficie de 344 m²
- La parcelle cadastrée AK n°361 sise Le Clos d'une superficie de 199 m²
- La parcelle cadastrée AK n°362 sise Le Clos d'une superficie de 199 m²

Ces parcelles, classées en zones agricole Aa et naturel Na au Plan Local d'Urbanisme opposable, revêtent un caractère considéré comme stratégique dans l'objectif de préservation des espaces agricoles et naturels hors secteurs urbanisés.

En effet, la commune de Saint-Pierre-Quiberon, située dans une zone littorale à fort enjeu environnemental, souhaite maintenir la biodiversité sur son territoire par l'entretien et la protection des espaces naturels et agricoles identifiés dans son document d'urbanisme et lutter contre le camping sauvage.

Le montant proposé à l'acquisition des parcelles est de 846 euros pour 2114 m² soit 40 centimes d'euros au m². Ce prix est conforme avec celui de référence de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural). Les frais de notaires sont à la charge de la commune de Saint-Pierre-Quiberon.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu la commission urbanisme en date du 25 juin 2026 ;
Vu l'annexe n°6 « localisation des parcelles AK 48, 49, 60, 61, 62, 361 et 362 » ;

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215602343-20260703-DEL2026_87-DE

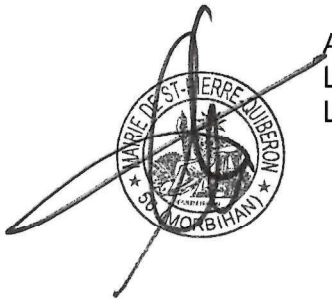
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET VOTÉ À L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **Approuve** l'acquisition des parcelles cadastrées section AK numéros 48, 49, 60, 61,62, 361 et 362 d'une contenance de 2114 m², au prix de 846 € hors frais de notaire qui restent à la charge de la commune ;

- **Autorise** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes préalables et consécutifs à cette acquisition.

La secrétaire de séance
M. ARTIGE Jean-François





A Saint-Pierre-Quiberon
Le 01/07/2026
Le Maire, Stéphanie DOYEN